



Solde de tout compte

Par **Stevan**, le **08/09/2022** à **12:08**

Bonjour,

Suite à ma démission le 02/08/2022, je viens de recevoir mon reçu pour solde de tout compte. Ma responsable m'a demandé de signer le reçu pour que l'entreprise puisse effectuer le virement de la somme due. Cependant, je ne comprend pas toutes les sommes qui y sont mentionnées. De plus, je n'ai pas signé mes dernières feuilles de présences. J'aimerais avoir des conseils sur tout cela.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/09/2022** à **13:25**

Bonjour,

De toute façon, même une fois signé, le reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR, il vous reste donc la possibilité de faire vérifier les sommes qui y sont portées...